

Résumé Fiche action collaborative : Encourager les livraisons silencieuses en horaire décalé

(Version novembre 2022)

InTerLUD, programme porté par :

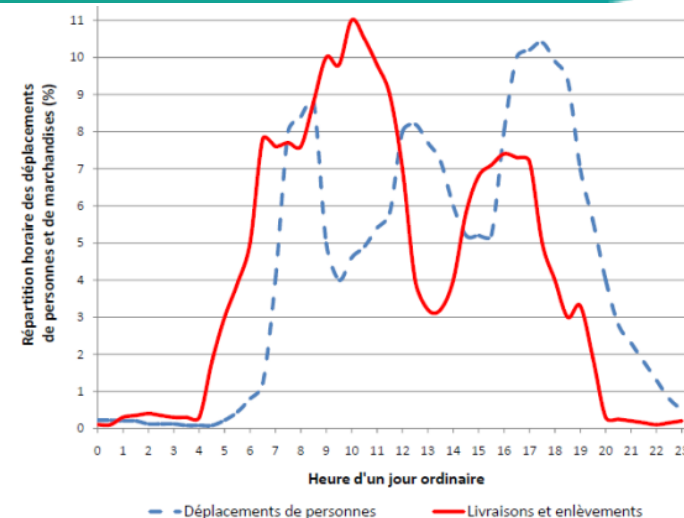


C4

1

Les livraisons se déroulent en grande partie sur des créneaux horaires également soumis aux déplacements de nombreux autres usagers de la voirie, ce qui peut générer des conflits d'usage de la voirie, de la congestion, des pertes de temps, des surconsommations.

Les livraisons en horaires décalés sont un fort levier d'amélioration des conditions de livraison pour autant qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions et que les destinataires soient en capacité de recevoir leurs marchandises.



2

Éléments de diagnostic à mettre en place :

- Identification des zones de congestion récurrentes où une telle démarche serait pertinente ;
- Analyse de la réglementation existante sur les livraisons.

3

Intérêt et objectifs :

- Décaler les pointes des déplacements de marchandises et de personnes ;
- Inciter à l'utilisation de matériels et matériaux innovants (matériels roulants, revêtements de voirie, équipements de sas des commerces...) ;
- Encourager les commerces à s'impliquer dans l'organisation des livraisons de marchandises.

4

Impacts attendus : Cette façon de livrer permet de s'affranchir des contraintes de circulation tout en réduisant les nuisances sonores. Les impacts environnementaux peuvent être potentiellement conséquents.

Dissocier les heures de pointe « voyageurs » (7h-9h/16h-19h) des heures de pointe « marchandises » (7h-11h/15h-17h) : proposer un dispositif de mesures incitatives pouvant donner un avantage compétitif aux opérateurs vertueux.

Une action sur :

- La chaîne logistique : des véhicules et des moyens de manutention silencieux, des livreurs formés spécifiquement ;
- L'espace public : revêtements de voirie publics adaptés, mise à niveau de la chaussée pour la manutention ;
- Les destinataires des marchandises avec un aménagement des entrées, des espaces d'accueil de la marchandise, des sas de livraison sécurisés ;
- Les acteurs de la livraison, notamment pour encadrer les conditions de livraison (Labellisation Certibruit).



- Réglementation : harmonisation, interdiction ou autorisation à certaines heures, stationnement sur emprise privée, ratios dans les PLU ;
- Nécessité de recourir à des véhicules à faibles émissions de polluants, mise en œuvre de gros porteurs par les opérateurs.



<https://trm24.fr/experimentation-dun-dispositif-de-livraison-urbaine-a-strasbourg/>

➤ Recenser les principaux outils réglementaires

Les règles du PLU ou du PLUi relatives au stationnement (articles R151-44 et R151-45 du Code de l'urbanisme) permettent d'inclure sur emprise privée des constructions les besoins en matière d'accueil des véhicules de marchandises ou d'intégrer des ratios pour des espaces dédiés aux réceptions des colis.

→ inciter les destinataires des marchandises à disposer de moyens de réception des marchandises adaptés :
exemple des **sas de livraison**

➤ Déterminer l'opportunité de mettre en place des livraisons en horaires décalés

Un groupe de travail (aménageurs, urbanistes, responsables de la voirie, opérateurs de transport, grossistes, représentants des CCI et CMA, organisations professionnelles) pour recenser et évaluer :

- Les besoins et les cibles ;
- Les activités qui peuvent être livrées en horaires décalés ;
- Les activités susceptibles de réceptionner les marchandises dans des sas ou d'intégrer des espaces de stockage ;
- Un recensement des projets urbanistiques en cours pour permettre la prise en compte des équipements nécessaires à la livraison en horaires décalés.

➤ Aménager la voirie et les espaces publics pour faciliter les livraisons en horaires décalés :

Vérifier que des véhicules plus gros puissent accéder aux lieux de livraison (mutualisation)

Favoriser l'accès aux commerces (mise en place d'une aire de livraison à proximité de l'établissement) ;

Limiter le bruit (abaissement de trottoir, reprise de voirie, revêtement de sol silencieux).

➤ **Faire connaître des solutions de livraison silencieuses :** **Label Certibruit « livraisons de nuit respectueuses des riverains »**



Pour les acteurs de la logistique urbaine, de la distribution ainsi que les collectivités locales, permettant de valoriser les efforts entrepris en matière de livraison silencieuse de nuit et de limitation du trafic de marchandises le jour.

La charte CERTIBRUIT repose sur :

- L'utilisation de matériels de transport et de manutention silencieux (certifié PIEK) ;
- Des aménagements spécifiques des magasins ou des restaurants concernés ;
- Des aménagements de voirie et de stationnement aux abords des sites de livraison ;
- La formation et la sensibilisation du personnel (livreurs et personnels de réception des marchandises) ;
- La mise à disposition d'une ligne d'assistance téléphonique à destination des riverains ;
- Le contrôle des sites labellisés par un organisme de certification indépendant.



<http://certibruit.fr>

Pour les établissements certifiés et la collectivité, la labellisation CERTIBRUIT est un gage de qualité.

7

Coût et financement de l'action

- Coût des aménagements
 - Sur emprise publique, coût supporté par la collectivité : par exemple travaux de revêtement de voirie, d'abaissement de trottoir...
 - Sur emprise privée, possibilité d'une participation de la collectivité : dispositif d'aide à l'aménagement de sas de livraison silencieux.
- Coût de mise en place d'une réglementation et des dispositifs de contrôle ;
- Coût de l'évaluation et de l'animation du réseau de partenaires dans le cas d'une expérimentation ;
- Eventuellement coût d'adhésion à une association.

8

Indicateur de suivi global

1 Démarrage	2 Consolidation	3 Décollage	4 Exemplarité
Expérimentations ponctuelles et évaluation	Déploiement sur une filière et/ou quelques enseignes	Objectifs chiffrés et suivis pluriannuels	Approche géographique et par filières pour généralisation du déploiement

9

Indicateurs de suivi

- Nombre de livraisons réalisées en horaires décalés ;
- Nombre de plaintes de riverains (données polices municipales ou via un numéro dédié).

Indicateurs environnementaux

- Nombre de livraisons réalisées en horaires décalés par jour
- Distance parcourue pour une livraison en moyenne en km
- % de véhicules circulant en horaire décalé
- Si autorisation de véhicules de plus grand gabarit, la part de véhicules de plus grand gabarit circulant en horaires décalés